



NATZWILLER



10 juillet 2022
Bas-Rhin



31^{ième} MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE

10 et 20 km : Parcours dans la vallée de la Rothaine, marche organisée par l'AS Natzwiller avec un parcours adapté

TRAJET

10 ou 20 km ou PA à travers pâturages et forêts en montagne. Randonnée pédestre ouverte à tous, sans limite d'âge, elle aura lieu par tous temps sauf arrêté municipal ou préfectoral. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés. **Les chiens doivent être tenus en laisse**

DEPART-ARRIVEE-HORAIRE

Salle des fêtes de la Rothaine, rue principale 67130 Natzwiller
Départ de 7h à 14 h (13h pour le 20km). Dernière arrivée à 17 h
La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenirs de 3.00€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

RECOMPENSES

Au groupe le plus nombreux. Au participant (homme et dame) le plus âgé.

DATE LIMITE DE PREINSCRIPTION : 3 juillet 2022

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :

Jean-Claude TROTZIER

19, rue d'Auvergne 67380 LINGOLSHEIM

Tél: 06 87 04 51 72

jeanclaude.trotzier@sfr.fr

natzwiller.as@alsace.lgef.fr

RAVITAILLEMENT :

Boisson et collation gratuites au 1^{er} contrôle. Buffets et stands payants sur les circuits. Repas à l'arrivée.

SECOURISME

Assuré par des bénévoles diplômés dès le départ à 7h+ urgences 112

ASSURANCE

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.

WANDERUNG: Sonntag den 10.07.2022

-10 und 20 Km und kleine Strecke ohne besondere Schwierigkeiten

START UND ZIEL : Rothaine Halle, rue principale 67130 Natzwiller von 7 Uhr bis 14 Uhr Start bis **13 Uhr für 20 Km**

ZIEHLSCHLUSS: vor 17 Uhr

TEILNAHMEBEITRAG: 3.00 € ohne Auszeichnung



Membre FFSP n° F0587 Visa : 2022-67-92-C

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001